LA POPULATION DE LA GUYANE FRANÇAISE AU XVIII[®] SIÈCLE

PAR

SYLVIE MIROT

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

DES ORIGINES A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE.

Découverte au début du xvi° siècle, la Guyane ne connut d'établissements stables que dans le premier quart du xvir° siècle. Jusque-là, elle ne fut fréquentée que par des voyageurs anglais, attirés par la légende de l'Eldorado, pays fabuleux où les Indiens persécutés par les conquérants espagnols auraient caché leurs richesses. Après 1615, les Français, chassés du Brésil par les Portugais, s'intéressèrent à la Guyane. Leur premier établissement, créé aux environs de 1625, sur les bords de la rivière de Sinnamary, périclita rapidement. Jusqu'à réunion à la Couronne en 1674, la Guyane fut concédée à diverses compagnies qui reçurent, tour à tour, le privilège de son exploitation. La dernière en date fut la Compagnie des Indes occidentales; mais aucune d'entre elles ne réussit à y créer des établissements durables.

Sous le régime royal, la colonie, après être tombée aux mains des Hollandais en 1676 et avoir été reprise aussitôt par les Français, commença vraiment à se développer, grâce à l'intelligence et à la sagesse de son gouverneur, Férolles. Malheureusement, son essor fut compromis par l'expédition de Du Casse contre la colonie hollandaise de Surinam, en 1688, expédition où disparurent la plupart des hommes de Cayenne. Le xviiie siècle subit le contre-coup de ce désastre.

CHAPITRE II

GÉOGRAPHIE.

La frontière de la Guyane avec le Brésil, ramenée au traité d'Utrecht, en 1713, de l'Amazone à l'Oyapock, fit l'objet de nombreuses contesta-

tions au cours des siècles suivants. Du côté des Hollandais, la frontière, qui n'avait jamais été fixée de manière précise dans le haut Maroni, le fut en 1891, en vertu d'une sentence du tsar Alexandre III, sentence défavorable à la France.

On distingue l'île de Cayenne et la terre ferme, qui s'étend sur 320 kilomètres de côtes peu élevées et marécageuses. Le sol se divise en terres basses, plus ou moins inondées, très fertiles une fois asséchées et irriguées, en savanes, lieux d'élection de l'élevage, et en terres hautes, moins fertiles, où règne la forêt vierge qui occupe tout le vaste arrière-pays. Toutes ces terres sont arrosées par de nombreuses rivières.

Le climat de la Guyane comprend deux grandes saisons : la saison des pluies ou hiver, la saison sèche ou été. Située en dehors de la zone des cyclones de la mer des Caraïbes, la Guyane doit à cette circonstance de ne pas être ravagée périodiquement par les tornades, comme les Antilles.

CHAPITRE III

LES ORIGINES DE LA POPULATION.

Les colons de la Guyane vinrent, en majeure partie, de toutes les provinces de France. Les régions qui fournirent le plus d'habitants furent les provinces de l'Ouest, et particulièrement la Guyenne et la Gascogne, l'Aunis et la Saintonge. Outre les grands ports, comme Bordeaux, La Rochelle et Nantes, les campagnes du littoral et de l'intérieur virent partir vers la Guyane nombre de leurs habitants; si Paris fournit un contingent assez élevé, la région du Nord ne se laissa guère tenter par la lointaine colonie. On remarque une plus grande réserve, encore, de la part de l'Est vis-à-vis de la France équinoxiale. A l'exception de la Lorraine, les provinces frontières, Alsace, Franche-Comté, Dauphiné, ne contribuèrent pour ainsi dire pas au peuplement, durant la première moitié du xviiie siècle. Après l'échec de la tentative de peuplement de la région du Kourou, un certain nombre d'Alsaciens et Lorrains, réchappés du désastre, se fixèrent à Sinnamary.

De localités grandes et petites de la Champagne et de la Bourgogne s'expatrièrent, au cours du xviiie siècle, plusieurs personnes. Quant au Midi, si l'on excepte les environs de Marseille pour la Provence et le pays côtier pour le Languedoc, seuls quelques isolés passèrent à la Guyane.

CHAPITRE IV

LES VIEILLES FAMILLES.

En 1707, on comptait soixante-dix-sept familles à Cayenne. La plupart d'entre elles ne persistèrent pas dans le pays au delà de la deuxième génération. Après 1750, elles disparurent peu à peu. Des familles recensées en 1707, une douzaine seulement existait encore en Guyane à la veille de la

Révolution, soit donc à peine le septième de la population initiale de la Guyane. Ces vieilles familles guyanaises étaient celles des Folio des Roses, des Coutard, des Poulin, des Mettereau, des Kerckove, des Chevreuil, des Boudet, des Courant, des Le Roux, des Macaye et des Marot. Tous apparentés entre eux, leurs membres étaient les notables de la colonie et faisaient partie du Conseil supérieur de Cayenne.

CHAPITRE V

APPORTS ET DÉMOGRAPHIE DE LA POPULATION.

I. Apports de population. — Les engagés. Les filles. — Durant les dernières années du règne de Louis XIV et pendant les toutes premières années du règne de Louis XV, on pratiqua les anciennes méthodes de peuplement, qui se révélèrent rapidement inefficaces. Malgré le renouvellement de l'ordonnance de 1698, qui imposait aux armateurs l'embarquement d'un certain nombre d'engagés, suivant le tonnage de leurs navires, l'institution des engagés disparaît partout au xviiie siècle, et on n'en trouve plus en Guyane après 1722. Il ne faut pas confondre les engagés avec les entretenus, qui sont des gens de métier, travaillant pour le compte du roi, selon les clauses contenues dans un contrat, passé avant leur départ de France

Pour donner des femmes aux premiers colons établis dans les colonies, on avait pris l'habitude de tirer des hôpitaux des filles, que l'on expédiait aux colonies. Ce moyen, fort utilisé au xviie siècle, tomba en défaveur au xviiie siècle. Vingt filles seulement furent envoyées à Cayenne en 1716 et cinq en 1735.

Les soldats. — Cayenne était considérée, avant tout, comme une position militaire, le roi entretenait une garnison de deux cents hommes au début du XVIII^e siècle et de cinq cents hommes à la fin, qui formèrent les compagnies détachées de la Marine, les troupes coloniales après 1766, puis le bataillon de la Guyane. Les soldats, en dehors de leurs heures de service, travaillaient sur les habitations, en général comme commandeurs. Beaucoup devenaient habitants, après avoir obtenu leur congé absolu. Ils constituaient l'élément majeur de la population et, sans eux, celle-ci se serait rapidement éteinte.

Les habitants venus d'autres colonies. — Pendant les premières années du xviiie siècle, très peu de Français d'autres colonies émigrèrent à la Guyane. Après le traité de Paris en 1763, des Canadiens et Acadiens vinrent s'établir à Cayenne au moment de l'expédition du Kourou. Ensuite, des Guadeloupéens et des Goréens suivirent cet exemple. Ce qui fut un heureux appoint, quoique limité, pour la colonie.

Les étrangers. — Si l'on excepte les Allemands, amenés en Guyane lors du Kourou, en 1763, les étrangers ne s'installèrent pas en Guyane, à l'ex-

ception de quelques-uns : deux Portugais, deux Anglais, un Flamand autrichien, trois Américains, un Danois et quelques autres encore.

II. Démographie. — La population de la Guyane ne s'accrut que très lentement au xviiie siècle. En 1707, il n'y avait que 280 blancs de tout âge et de tout sexe. En 1788, il y en avait 1.386, non compris la garnison. Les différents recensements permettent de suivre les étapes de cet accroissement si lent. L'état civil donne, pour chaque année, le nombre des mariages, naissances et décès. Par suite du manque de femmes, il y avait peu de mariages dans la colonie et, souvent, les habitants devaient prendre pour épouses des femmes de couleur. Les naissances étaient également insuffisantes, d'autant plus que nombre d'enfants mouraient en bas âge. Les décès l'emportèrent toujours sur les naissances. La mort frappait particulièrement les jeunes enfants et les hommes ; la mortalité féminine était moindre. Il fallait donc sans cesse de nouveaux arrivants pour permettre à la population de se maintenir.

La classe des gens de couleur libres, issue au XVIII^e siècle des alliances entre blancs, noirs et Indiennes, s'accrût très lentement elle aussi, mais résista très bien au climat.

CHAPITRE VI

LES ÉTABLISSEMENTS.

Les premiers établissements furent fondés dans la partie nord de l'île de Cayenne; ce furent les bourgs de Cayenne et de Rémire. Cayenne devint le chef-lieu de la colonie, où se trouvaient le gouvernement et la garnison. Bien que l'île fût assez étendue pour contenir toutes les habitations, les habitants passèrent rapidement sur la terre ferme. A l'opposé des Hollandais de Surinam, ils s'installèrent sur les terres hautes de préférence aux terres basses. Ils se fixèrent principalement le long des anses entre les rivières de Macouria et de Cayenne, sur les bords des rivières de Montsinéry, de Tonnégrande, des Cascades, et sur les rives de l'Oyac, où fut créée la paroisse de Roura en 1725. Les habitants s'installaient à leur guise, sans aucun plan d'ensemble, et étaient souvent fort éloignés les uns des autres.

En 1726, le gouverneur fit édifier un fort sur l'Oyapock et décida que les soldats occupant le fort seraient, en même temps, des habitants. C'était la première tentative d'un établissement raisonné et officiel. Les résultats obtenus furent médiocres et l'établissement végéta. Après l'échec de l'essai de peuplement à Kourou, les survivants se fixèrent, les uns, la minorité, à Kourou, les autres à Sinnamary, qui devint le quartier le plus peuplé de la colonie, après celui de Cayenne. Au même moment, Bessner créait un établissement militaire à Tonnégrande, en 1768. Trois ans plus tard, il fallait supprimer cet établissement. Vers 1780, grâce à Malouet, la qualité des terres inondées fut reconnue et les marais de l'île commen-

cèrent d'être asséchés, suivant un plan établi par Guisan. On établit des habitations dans les terres basses du quartier d'Approuague.

CHAPITRE VII

LA POPULATION NOIRE.

Les esclaves nègres formèrent un élément important de la population; en 1698, on en comptait 1.399 et, en 1788, 10.412. Cependant, l'accroissement des noirs fut freiné par une grande mortalité.

Le marché de Cayenne. — Les négriers négligèrent la Guyane et lui préférèrent les Antilles. La pauvreté des habitants et les délais qu'ils demandaient pour payer les nègres achetés les rebutaient. La qualité des esclaves amenés fut souvent médiocre, leur état sanitaire peu satisfaisant. Quelques capitaines « rafraichissaient », cependant, leurs captifs.

Les efforts faits pour amener des nègres. — On essaya d'attirer à Cayenne les négociants bordelais, rochelais, nantais, malouins; ainsi, pendant le premier quart du xviiie siècle, Montaudoin, l'un des plus célèbres armateurs nantais, fut sollicité. La Compagnie des Indes fournit peu d'esclaves noirs, celles de la Guyane et du Sénégal firent quelques efforts. Les Hollandais, les Anglais envoyèrent quelques négriers. Mais, dans l'ensemble, les résultats ne furent jamais satisfaisants.

Les apports de nègres. — On peut, grâce aux renseignements donnés par la correspondance des administrateurs de la colonie, essayer de dresser une liste des négriers venus à Cayenne, du nombre d'esclaves qu'ils y amenèrent, et des prix de vente qui, de 500 livres vers 1710, passèrent à 1.000 livres vers 1789.

Répartition et situation des nègres. — On distinguait les esclaves du roi, ceux des Jésuites, ceux des habitants. Les premiers atteignaient le chiffre de 497 en 1787. Ceux des Jésuites, répartis entre les différentes missions, étaient environ 600 en 1763, lors de la suppression de l'Ordre. Les nègres des habitants étaient employés aux travaux de la terre sur les habitations, ou à des métiers à Cayenne. En 1707, un riche propriétaire possédait 98 esclaves; en 1772, 223, exception faite des Prépaud, acquéreurs des biens des Jésuites, qui en avaient 657. Les petits habitants en avaient peu. Le nègre, qui devait se nourrir lui-même, jouissait d'une certaine liberté. Des actes de vente, d'affermages, indiquent des prix plus élevés en cas de revente, que ceux d'achat aux négriers. Les affranchissement augmentèrent la classe des gens de couleur libres.

Le marronnage. — Le marronnage diminua le nombre des esclaves, qui gagnaient les colonies hollandaise ou portugaise ou se réfugiaient dans les forêts cayennaises. Il fallut envoyer des expéditions à Surinam et Para pour réclamer les fugitifs. Dans la colonie, de véritables chasses aux marrons s'organisèrent.

CHAPITRE VIII

LES INDIENS.

On est très mal renseigné sur le nombre des Indiens vivant à la Guyane. On distinguait les Indiens de l'intérieur, connus des missionnaires, des habitants et des soldats qui commerçaient avec eux, et les Indiens qui habitaient près des côtes. Les Jésuites essayèrent de réunir ces derniers en missions, dont la plus célèbre fut celle de Kourou, fondée par le P. Lombard, au début du xviiie siècle, qui comprenait, en 1737, 428 Indiens Galibis, Maraonnes, Coussaris, Arouas. En 1787 et 1788, les Indiens établis à Kourou, Sinnamary, Oyapock, atteignaient le chiffre de 1.065 et 1.279. Il y eut un petit nombre d'esclaves indiens achetés à des tribus qui vendaient leurs prisonniers de guerre.

CHAPITRE IX

LES PASSAGERS.

Grâce aux listes de passagers, on voit quels étaient les ports dont les relations avec la Guyane étaient les plus fréquentes; c'étaient Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Marseille, Le Havre, et quelques autres; malheureusement, les listes sont incomplètes. Elles donnent pourtant des indications sur le nombre des passagers entre la métropole et la colonie et vice-versa, sur la longueur des voyages, leur prix; elles montrent qu'il y eut un élément de population non sédentaire, dont on ne trouve pas trace dans l'état civil, et nous renseignent sur les déplacements des habitants.

CONCLUSION

Bien que la population de la Guyane ait été peu importante au xviiie siècle, on voit que le noyau principal en fut les vieilles familles, auxquelles vinrent s'ajouter de nouveaux habitants dont les soldats fournirent la majeure partie. La diversité d'origine montre qu'il y eut quand même une certaine attirance vers cette colonie. Cependant, pour subsister, celle-ci eut besoin de l'élément noir; quant à l'élément indien, il fut beaucoup plus négligeable.

PIÈCES JUSTIFICATIVES SOURCES. BIBLIOGRAPHIE CARTES